



STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs

OBJECTIF : Estimer les variations d'effectifs des populations nicheuses d'une année à l'autre et les tendances d'évolution des espèces sur le long terme.

Organisme porteur :

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur coordonne le STOC en PACA avec la co-coordination de la LPO-PACA et du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Public cible :

Personnes initiées à l'ornithologie, pouvant identifier la majorité des espèces d'oiseaux communs à vue et au chant.

Échelle géographique :

Nationale.

Calendrier

Périodicité :

Chaque année.

Saisonnalité :

Trois matinées au printemps : un passage précoce entre le 1^{er} et le 31 mars, un passage du 1^{er} avril au 8 mai, et un passage entre le 9 mai et le 15 juin. Il est recommandé d'effectuer les trois passages à 4 à 6 semaines d'intervalle.

Contexte et objectifs stratégiques

Le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) permet d'estimer les variations d'effectifs des populations nicheuses d'oiseaux communs d'une année à l'autre, mais aussi d'estimer les tendances d'évolution des espèces sur le long terme. Les données saisies sont utilisées pour le calcul annuel des tendances démographiques et pour de

nombreux travaux de recherche. L'ensemble des résultats permet d'informer les politiques publiques grâce à la production d'indicateurs, d'alerter l'opinion sur l'état de santé des communautés d'oiseaux et ainsi promouvoir des actions pour leur protection.



Protocole

> Le protocole se base sur la réalisation d'EPS (échantillonnage ponctuel simple) : c'est un dénombrement de l'avifaune en un point où un observateur reste stationnaire pendant 5 minutes exactement.

> Les documents ressources (coordination, protocole, guide de saisie...) à consulter et télécharger sont disponibles sur [Faune-France](#).

> Un site suivi dans le cadre du STOC-EPS est un carré de 2 x 2 kilomètres carrés tiré aléatoirement sur la commune que l'observateur aura préalablement définis.

> Au sein du carré sélectionné, 10 points d'écoute sont à positionner, distants de plus de 300 mètres les uns des autres, répartis de

façon homogène et représentatifs des habitats présents. Les points seront tous effectués le même jour (lors d'un passage) et dans le même ordre (lors des différents passages).

> Chaque relevé sera effectué entre 1 et 4 heures après le lever du soleil (on évite ainsi le chorus matinal). Idéalement, le relevé commence vers 6 ou 7 heures du matin, et est terminé avant 10 heures.

> Sur chaque point, l'observateur note tous les oiseaux qu'il entend ou voit, posés ou en vol, pendant 5 minutes. Toutes les espèces sont notées et on comptabilise les contacts d'individus différents. Les jumelles peuvent être utilisées pour identifier un oiseau détecté préalablement mais pas pour rechercher des oiseaux distants.

> La distance des contacts à l'observateur est notée selon 4 catégories (moins de 25 mètres, entre 25 et 100 mètres, entre 100 et 200 mètres, plus de 200 mètres). Il s'agit alors de noter les distances pour tous les contacts d'un même EPS. Ceci reste à réaliser de manière optionnelle, car il peut s'avérer difficile de noter à la fois les contacts et leur distance lors d'un point d'écoute de 5 minutes. On privilégiera alors la détection des contacts multiples à la prise de note sur les distances.

> Un relevé détaillé de l'habitat est effectué autour de chaque point d'écoute (dans un rayon de 200 mètres autour du point), selon le protocole et les catégories fournis. Cette description est réalisée tous les ans.

> Chaque EPS est idéalement réitéré chaque année exactement au même endroit, par le même observateur. On veillera à ce que les conditions d'observation soient aussi semblables que possible d'une année sur l'autre. La date, l'heure et l'ordre des points doivent être également similaires dans la mesure du possible pour un même carré. Les carrés EPS étant issus d'un tirage au sort, il n'y a pas de contrainte sur la pérennité du milieu. Il ne faut pas abandonner un EPS si le milieu est modifié d'une année à l'autre.

>[Guide du participant](#)

>[Protocole STOC-EPS](#).

>[Fiche de relevé de terrain : tableau](#).

>[Fiche de relevé de terrain : EPS](#).

>[Fiche de relevé de terrain : habitats oiseaux](#).

>[Mémo codes des habitats](#).

Modalités d'inscription :

Pour prendre part au STOC-EPS, contactez votre [coordinateur local](#) ou, à défaut, le coordinateur national.

Modalités de saisie :

La transmission des données se fait sur [Faune-France](#) ou sur ses sites miroirs via le module STOC.

Liens importants

Derniers rapports :

>[Bilan STOC 2019](#).

>[Bilan STOC PACA 2001-2024](#).

Page internet :

>[STOC Faune-France](#).

>[STOC Faune-PACA](#).

Supports de formation :

>[Tutoriel STOC-EPS](#).

>[Initiation aux chants d'oiseaux](#).



Fiche élaborée par :